Mon argent ... et moi

2017-2018

se-unsa.org

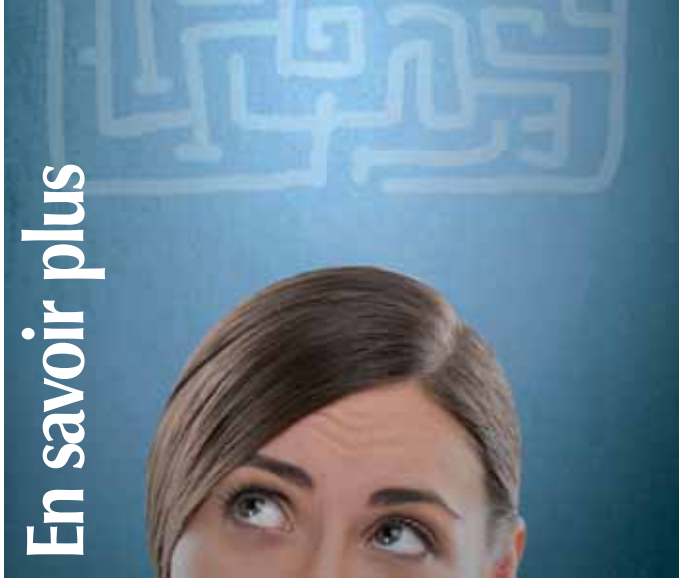

©Kirill Kedrinski

Une question sur l'un des dispositifs présentés dans ce document ? Des interrogations sur votre carrière, vos droits, votre classe, la vie de l'école/établissement ?

Pas de panique, le SE-Unsa est là !

Nous contacter

Ma rémunération

Savoir combien je gagne, c'est facile grâce au SE-Unsa !

Vous trouverez sur notre site internet le net approché en tenant compte des retenues. Vous y trouverez aussi le calendrier des jours de paie.
En janvier et février 2017, ce sont cumulées deux mesures qui ont chamboulé nos rémunérations :

- **le PPCR**
- **l'augmentation de la valeur du point d'indice de 0,6 %.**

Les adhérents du SE-Unsa peuvent obtenir un calcul précis de leur situation en contactant leur section locale (enseignants.se-unsa.org/Departements)

Quelques explications supplémentaires

- **La rémunération brute annuelle** (appellée aussi traitement indiciaire) s'obtient en multipliant l'indice correspondant à son échelon par la valeur indiciaire du point. Il faut ensuite diviser par douze pour obtenir le brut mensuel.
- **Le supplément familial de traitement** (SFT) est ouvert en fonction du nombre d'enfants à charge (plus d'informations sur notre site).
- **L'indemnité de résidence** (IR) est fonction de la commune de votre résidence administrative.
- **Les bonifications d'indice** qui peuvent être attribuées selon une fonction ou une responsabilités que vous exercez.
- **Les indemnités**

Primes et indemnités spécifiques

1ER DEGRÉ **Indemnité spécifique d'accompagnement des élèves (ISAE) :** 1200 € annuels, versée mensuellement.

2ND DEGRÉ **Indemnité spécifique d'orientation des élèves (ISOE) :** une part fixe de 1 213,60 € et une part modulable de 908,25 € à 1 425,82 € selon le niveau d'enseignement.

2ND DEGRÉ **Indemnité forfaitaire spécifique pour les CPE :** 1 213,56 €.

2ND DEGRÉ **Indemnité de sujétions particulières pour les documentalistes :** 590,08 €.

TOUS **Indemnité réseau d'Éducation prioritaire renforcé Rep+ :** 2 312 €

TOUS **Indemnité réseau d'Éducation prioritaire Rep :** 1 734 €

Ces indemnités liées à la fonction sont versées au prorata du temps de service en école ou établissement (stagiaires et titulaires).

TOUS **Indemnité de stage :** elle est fonction du nombre de jours de stage effectifs, de la distance et de l'existence ou non de transports en commun. La commune du lieu de formation doit être différente de la commune d'affectation et de la commune de résidence personnelle. À cette indemnisation de stage s'ajoute la prise en charge d'un aller-retour par période de formation. (stagiaires et titulaires)

TOUS **Indemnité forfaitaire de formation (IFF) :** 1 000 € (versés en 10 fois) pour couvrir les frais liés aux déplacements dans le cadre de la formation et uniquement pour les stagiaires à mi-temps. Le principe de communes différentes est le même que pour l'indemnité de stage. L'IFF ne peut pas être cumulée avec cette dernière. (stagiaires)

TOUS **Prime d'entrée dans le métier :** 1 500 € versés en deux échéances (novembre et mai) lors de la première année d'exercice, à condition de ne pas avoir effectué plus de 3 mois de services d'enseignement ou d'éducation. (titulaires)

1ER DEGRÉ **Heures supplémentaires pour l'accompagnement éducatif, les stages de remise à niveau, les heures de soutien et pour les services d'études surveillées ou temps de surveillance municipaux** 11,82 € à 27,02 € par heure selon les actions).

2ND DEGRÉ **Heures supplémentaires**

- **HSA** (heures supplémentaires-année) pour un dépassement régulier pendant l'année scolaire, rémunérées par une indemnité forfaitaire annuelle.
- **HSE** (heures supplémentaires effectives) pour un dépassement ponctuel, rémunérées à l'heure effectuée.

Ces heures sont rémunérées selon le grade, contactez l'équipe locale du SE-Unsa pour en connaître le montant.

TOUS **Indemnité de mission particulière (IMP) :** l'IMP comporte 5 taux annuels de 312,5 € à 3 750 €. Elle est versée pour des activités « *hors face à face pédagogique* » essentiellement de type coordination, référent, tutorat d'élèves. (stagiaires et titulaires)

TOUS **Primes et indemnités liées à un lieu de résidence particulier :** certaines affectations (Île-de-France, agglo lilloise, DOM, COM) ouvrent droit à des primes d'installation ou géographiques spécifiques. Contactez l'équipe locale du SE-Unsa pour en connaître la nature et le montant. (stagiaires et titulaires)

(*) Les montants indiqués sont les montants bruts annuels, sauf mention

Impôts-aides fiscales

Famille

- Déduction de pensions alimentaires (versées à un conjoint, ex-conjoint, enfant, ascendant)
- Réduction pour frais de scolarisation des enfants
- Crédit d'impôt pour frais de garde d'enfant hors du domicile

Emploi

- Crédit ou réduction d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile

Logement

- Réductions d'impôts liées à l'habitat et l'investissement
- Déduction des frais de double résidence lorsque les conjoints exercent leur activité professionnelle dans des lieux éloignés
- Déduction des frais de déménagement

Dons, cotisations et souscriptions

- Crédit d'impôt pour cotisation syndicale
- Réduction pour dons à des organismes d'intérêt général ou à un parti politique
- Déduction de cotisation retraite

Personnes dépendantes

- Déduction des frais d'accueil d'une personne âgée
- Réduction pour frais liés à la dépendance

© Gamjai_L

- Réductions liées à certaines primes d'assurance

Frais réels professionnels

- Déduction des frais de transport
- Déduction des dépenses engagées pour l'utilisation professionnelle d'un bureau ainsi que pour le mobilier et matériel
- Déduction de la dépréciation pour l'utilisation professionnelle de matériel informatique
- Déduction d'autres frais : abonnements à des revues pédagogiques, formations professionnelles, etc.

Ces aides fiscales sont souvent sous conditions, renseignez-vous auprès de l'équipe locale du SE-Unsa.

C'est quoi une meilleure assurance ?

- Et pas trop dure l'organisation ?

- En fait, c'est la MAIF qui s'occupe de tout.
  Enfants, courses, ménage…
  Le seul problème c'est qu'on s'habitue…
  Tu as louillé ?

PRAXIS SOLUTIONS

L'assurance corporelle pour les accidents du quotidien.

On a tout à gagner à se faire confiance.

MAIF

assureur militant

MAIF - société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9.
Filia-MAIF - société anonyme au capital de 114 337 500 € entièrement libéré - RCS Niort B 341 672 681 - CS 20000 - 79076 Niort cedex 9. Entreprises régies par le code des assurances.

Logement déménagement transport

Locataires

● Accès à des logements locatifs préfectoraux réservés aux fonctionnaires **[AIS]**

● L'aide à l'installation des personnels (AIP) finance les dépenses engagées pour une location, à hauteur maximale de 900 € (1er mois de loyer, frais d'agence, caution, déménagement) **[PIM]**

● Aide personnalisée au logement (APL), Allocation de logement à caractère familial (ALF) ou Allocation de logement à caractère Social (ALS) **[CAF]**

● Aide au cautionnement d'un logement **[ASIA]**

● Aide à l'hébergement d'urgence **[ASIA]**

Propriétaires

● Prêts à taux préférentiel auprès du Crédit social des fonctionnaires (CSF), du Crédit municipal, de la Casden, de la MGEN… **[A]**

● Il y a plusieurs types de prêts pour la construction ou pour l'acquisition d'un logement :
- Prêt à taux zéro
- Prêt accession sociale... **[A]**

● Subvention de l'Anah pour les propriétaires occupant leur logement, disposant de ressources modestes et devant réaliser des travaux lourds de réhabilitation **[CAF]**

● Aide à l'amélioration de l'habitat **[AIS]** et **[ASIA]**

Transports

● Remboursement des déplacements en transports en commun (uniquement) pour trajet domicile-travail à hauteur de 50 % pris en charge par le rectorat ou la DSDEN

[Glossaire p.13]

Vacances loisirs culture

© natkinzu

- **Le Pass' éducation** pour accéder gratuitement aux collections permanentes des musées et monuments nationaux **[AIS]**
- **Chèques-vacances** pour payer les transports, l'hébergement, la restauration, les loisirs grâce à une épargne mensuelle préalable **[PIM]**
- **Carte Cezam** proposée par certaines Régions pour profiter de réductions sur les places de cinéma, de spectacles, parcs de loisirs, locations de vacances… **[A]**
- **Subventions pour séjours d'enfants** de 2,66 € à 11,07 € par jour pour des séjours en colonie de vacances, en centre de loisirs, en séjour linguistique ou dans un cadre éducatif **[PIM]**
- **Participation forfaitaire aux vacances familiales** et aux séjours d'enfants **[ASIA]**
- **Le Pass'sports-loisirs** ou encore **Tickets loisirs jeunes :** aide financière permettant la prise en charge des frais d'adhésion, d'inscription, d'assurance et d'équipement des enfants à une activité sportive ou culturelle pratiquée en dehors du temps scolaire **[CAF]**
- **Les bons Aide aux temps libres :** aides financières sous forme de bons contribuant à augmenter les possibilités, pour les enfants ou leur famille, de partir en vacances ou d'accéder à une structure d'animation socioculturelle pendant les vacances **[CAF]**

Solidarité-prêts-mesures d'urgence

- Aide aux frais de justice **[ASIA]**
- Consultations juridiques gratuites **[ASIA]**
- Aides financières à caractère social : elles s'adressent aux personnels rencontrant des difficultés financières passagères et exceptionnelles liées à leur situation sociale **[ASIA]**
- Consultations en conseil budgétaire auprès d'une conseillère en économie sociale et familiale **[ASIA]**
- Consultations psychologiques **[ASIA]**
- Compensation de la perte de salaire en cas d'arrêt maladie de plus de 2 mois, par la MGEN, par le biais d'une allocation journalière correspondant à environ 77 % du traitement brut suivant la situation. Certaines banques ou assurances proposent également ce type de prestations **[A]**

[Glossaire p.13]

© Maik Dörfert

Enfance famille

Prestations versées par la Caf

• **Prime à la naissance :** 923,08 € versés en une fois (conditions de ressources)

• **Prime à l'adoption :** 1 846,15 €

• **Allocation de base :** 184,62 € mensuels à taux plein sinon 92,31 € (conditions de ressources)

• **Allocation de soutien familial (ASF) :** 104,75 €/ enfant à charge si vous élevez seul votre enfant. 139,58 € si vous avez recueilli un enfant privé de l'aide de ses deux parents

• **Allocation journalière de présence parentale (AJPP) :** 43,01 € pour un couple, 51,11 € pour une personne seule. Un complément pour frais de 110,01 € (conditions de ressources)

● **Supplément familial de traitement** (SFT) : de 2,29 € à280,83 € selon le nombre d'enfants

● **Chèque emploi service universel** (Cesu) : de 265 € à 840 € par an, pour la garde d'enfants de 0 à 6 ans **[PIM]**

● **Aide à la garderie** périscolaire pour les enfants de plus de 6 ans **[ASIA]** ;

● **Aide aux parents en séjour de repos** ou convalescence avec enfant : 22,71 € par jour et par enfant **[PIM]**

● **Aide aux études supérieures** des enfants **[ASIA]**

● **Aide à l'adoption [ASIA]**

● **Aide à la séparation géographique** du conjoint par obli-

gation professionnelle (SGCPOP) **[ASIA]**

- **Prestation financière MGE :** pour une naissance ou une adoption, prestation financière de 160 € à tout membre si l'enfant devient bénéficiaire MGEN **[A]**
- **Aide psychologique :** la MGEN peut verser sous conditions une participation de 8 € par séance dans le cadre d'un suivi post-naissance **[A]**
- **Aide aux frais d'obsèques [ASIA]**

Des aides et allocations spécifiques pour les parents d'enfant handicapé sont également prévues.

GLOSSAIRE

Signification des abréviations utilisées

***AIS** : Actions interministérielles spécifiques Éducation nationale*

***PIM** : Prestations inter-ministérielles, communes à toute la Fonction publique*

***CAF** : Caisse d'allocations familiales*

***A** : Autres (MGEN, Casden, etc). Certaines prestations peuvent être versées même si vous n'êtes pas affilié.*

***ASIA** : Actions sociales d'initiative académique (donc différentes selon le lieu d'exercice)*

***DSDEN :** Direction des services départementaux de l'Éducation nationale*

***SRIAS :** Section régionale interministérielle d'action sociale*

Pour les prestations familiales, les dossiers se font en général auprès de la Caf ; pour les prestations sociales les demandes se font auprès des Dsden, des rectorats, des Srias ou directement auprès des organismes partenaires (chèques-vacances Fonction publique, Mgen, Casden, etc…)

COTISATIONS 2017-2018

La cotisation comprend notamment l'abonnement à l'Enseignant *(prix seul : 36 € annuels).*

Titulaires

CLASSE NORMALE	ÉCHELONS									
	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteur				140 €	142 €	145 €	153 €	160 €	171 €	187 €
Prof écoles, Certifié, PsyEN, CPE, PLP, PEPS	156 €	159 €	163 €	167 €	172 €	182 €	195 €	208 €	223 €	238 €
PEGC, CE d'EPS, AE, CE				143 €	150 €	157 €	166 €	174 €	185 €	195 €
Bi-admissible	146 €	159 €	167 €	176 €	183 €	193 €	208 €	224 €	239 €	249 €
Agrégé	176 €	178 €	192 €	204 €	217 €	232 €	250 €	267 €	284 €	296 €

HORS-CLASSE	1	2	3	4	5	6	7	HeA1	HeA2	HeA3
Prof écoles, Certifié, CPE, PLP, PEPS, DCIO	185 €	205 €	219 €	234 €	253 €	270 €	285 €			
Agrégé	244 €	253 €	267 €	284 €	296 €			318 €	330 €	347 €
PEGC, CE d'EPS	165 €	174 €	185 €	195 €	221 €	238 €				

CLASSE EXCEPTIONNELLE	1	2	3	4	5	HeA1	HeA2	HeA3	HEB1	HEB2	HEB3
Agrégé	298 €					320 €	332 €	349 €	349 €	364 €	383 €
Prof écoles, Certifié, PsyEN, CPE, PLP, PEPS	250 €	264 €	278 €	298 €		320 €	332 €	349 €			
PEGC, CE d'EPS	223 €	242 €	253 €	270 €	285 €						

Retraités

Pension < 1400	104 €
Pension 1400 à 1850 €	128 €
Pension > 1850 €	138 €

Non-titulaires

Contractuel		Vacataire	41 €
indice < 400	105 €	AED/AESH	73 €
indice 401 à 500	137 €	CUI	50 €
indice > 500	171 €	suppléant	83 €

Situations particulières

Disponibilité congé parental	41 €
Temp partiel ou CPA au prorata du salaire	

Entrée dans le métier

Étudiant EAP	41 €
Stagiaire	88 €

CRÉDIT D'IMPÔTS 66 % de votre cotisation

se-unsa.org

BULLETIN D'ADHÉSION

à retourner à votre section

ou à SE-Unsa 209, bd St-germain 75007 Paris

Je rejoins le SE-Unsa

se-unsa.org

SITUATION PERSONNELLE

❑ **Nouvel adhérent** ❑ **Renouvellement**

Nom d'usage : ..... Prénom : .....

Nom de naissance : ..... Né(e) le : .....

Adresse personnelle : .....

.....

Téléphone : ..... Portable : .....

Adresse mel : .....

Département de rattachement administratif : .....

Nom et adresse de l'école/établissement d'exercice : .....

.....

SITUATION ADMINISTRATIVE

JE SUIS ❑ Titulaire ❑ Stagiaire

Corps : ❍ Instituteur ❍ PE ❍ Certifié ❍ CPE ❍ PLP ❍ Peps ❍ Agrégé
❍ Bi-admissible ❍ AE ❍ PEGC ❍ CE d'EPS ❍ PsyEN (option .....)

Je suis remplaçant ❑ (précisez : .....)

Ma discipline 2nd degré : .....

Fonctions particulières (adjoint, directeur, ASH, tuteur, formateur...) : .....

JE SUIS ❑ Étudiant ❑ EAP

JE SUIS NON-TITULAIRE ❑ Suppléant ❑ AESH ❑ AED (précisez les fonctions) : .....
❑ Contractuel : Enseignant, CE, CPE (précisez) .....
❑ Contrat aidé (CUI) : ❍ Assistant handica ❍ Aide administrative

JE SUIS ❑ Retraité

❍ Classe normale ❍ Hors-classe ❍ Classe exceptionnelle

❑ Temps complet ❑ Temps partiel : ..... % ❑ CLM, CLD ❑ Disponibilité ❑ Congé parental

Échelon : ..... Montant de la cotisation : .....

Mode de paiement : ❑ Chèque ❑ Paiements fractionnés automatiques(*) : ❍ Première demande
❍ Renouvellement

J'adhère au Syndicat des Enseignants-Unsa, date et signature : .....

Les informations recueillies sont destinées au fichier syndical. Elles seront utilisées pour vous donner des informations syndicales susceptibles de vous intéresser. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Vous pouvez aussi adhérer en ligne, par carte bancaire, sur www.se-unsa.org

À la CASDEN, le collectif est notre moteur !

Banque coopérative créée par des enseignants, la CASDEN repose sur un système alternatif et solidaire : la mise en commun de l'épargne de tous pour financer les projets de chacun.
Comme plus d'1,5 million de Sociétaires, faites confiance à la CASDEN !

L'offre CASDEN est disponible dans les Délégations Départementales CASDEN et les agences Banques Populaires.

Rendez-vous sur casden.fr ou sur l'application mobile CASDEN.
Suivez-nous sur

casden
BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de toute la Fonction publique